

No. 7930

SINGAPORE

**Declaration of acceptance of the obligations contained in
the Charter of the United Nations. Singapore, 4 Sep-
tember 1965**

Official text: English.

Registered ex officio on 21 September 1965.

SINGAPOUR

**Déclaration d'acceptation des obligations contenues dans la
Charte des Nations Unies. Singapour, 4 septembre 1965**

Texte officiel anglais.

Enregistrée d'office le 21 septembre 1965.

[TRADUCTION — TRANSLATION]

N° 7930. SINGAPOUR : DÉCLARATION¹ D'ACCEPTATION
DES OBLIGATIONS CONTENUES DANS LA CHARTE DES
NATIONS UNIES. SINGAPOUR, 4 SEPTEMBRE 1965

LE PREMIER MINISTRE DE SINGAPOUR

Le 4 septembre 1965

DÉCLARATION

Au nom du Gouvernement de Singapour et en ma qualité de Premier Ministre, j'ai l'honneur de déclarer que l'État indépendant et souverain de Singapour accepte les obligations de la Charte des Nations Unies et s'engage solennellement à les remplir.

LEE KUAN YEW

¹ Présentée au Secrétaire général le 13 septembre 1965. Par la résolution 2010 (XX) qu'elle a adoptée à sa 1332^e séance plénière, le 21 septembre 1965, l'Assemblée générale a admis Singapour à l'Organisation des Nations Unies.